



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0076/ED/2013
Vos réf. : Dossier n° 44-2012-00113

Nantes, le 20 février 2013

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le schéma directeur pluvial présenté par la commune de Frossay en vue de sa validation et de sa régularisation sur le plan administratif.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable sur ce projet lors de sa réunion du 19 février dernier.

Il souhaite cependant attirer votre attention sur :

- la non prise en compte des résultats de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau lors du positionnement des exutoires d'eau pluviale. A l'évidence il convient de distinguer la situation existante des opérations à venir. Il serait sans doute utile de rappeler au maître d'ouvrage que lors de la réalisation de ses projets (nouveaux lotissements, travaux eau pluviale) une recherche des zones humides devra être réalisée au titre de la loi sur l'eau. Suivant la nature des zones humides, leurs fonctionnalités pourront être valorisées tout en étant attentif aux modalités de leur alimentation en eau ;
- la nécessité de fixer dans l'arrêté préfectoral des règles d'entretien du réseau existant et la définition d'un planning prévisionnel pour la réalisation des travaux.

Enfin, le bureau de la CLE insiste pour que le maître d'ouvrage vérifie l'opportunité de recourir aux techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales, en particulier lors de la réalisation de nouveaux aménagements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire